

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

VOI. XV—No. 29.

VENDREDI 13 FEVRIER 1903

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA REDACTION

LE COURRIER DE SOREL

ET
La Gazette de Berthier

sont imprimés et publiés par
CHENEVERT & CIE,
en la Cité de Sorel, lesquels sont les
seuls éditeurs et propriétaires.

BUREAUX ET ATELIERS :
No 40, RUE PRINCE
BATISSE DE J. A. CHENEVERT,
PRÈS DU BUREAU DE POSTE.

ABONNEMENT :
2 fois par semaine..... \$1.00 par an

L'abonnement date du 1er et du 15
de chaque mois. Tout semestre com-
mençé se paie en entier.

ANNONCES :

Première insertion..... 10 cts la ligne
insertion subséquente..... 5 cts
Avis de Naissances, Mariages et Dé-
cès, 25 cts chaque.

Tous avis spéciaux..... 10 cts la ligne
Annonces à long terme traitées de
gré à gré.

J. A. CHENEVERT,
GÉRANT.

Cartes d'Affaires.

WURTELE & LACROIX

AVOCATS

bureau de la Seigneurie de Sorel,
60 Rue du Roi, Sorel.

J. J. C. Wurtele, B. C. L.

T. Lacroix, avocat du Revenu
22 mars 1902—a

A. P. VANASSE,

— AVOCAT —

RUE GEORGE

SOREL,

voisin de la Banque d'Hochelaga.

Suit les diverses cours du district.

Attention toute spéciale aux rentrées
de fonds.
Sorel, 29 mars 1902—1a.

HÉNEVERT, LACOMBE

& ROCHER

AVOCATS

1608 RUE NOTRE-DAME,

Bell Tél. Main 1945.

MONTREAL

Bureau aussi à Berthier et à l'Assomption.

Montréal, 1er sept. 1901—a

Tél. Bell 2287.

L. Z. GAUTHIER

Architecte et Évaluateur,

Bâtisse Banque d'Epargne,

Chambre No. 7

180 Rue St-Jacques,

MONTREAL.

16 avril 1902—a

Téléphone (Main) 1566.

DRS TRESTLER & GLOBENSKY

DENTISTES

No. 2 Rue St-Denis, (Coin Craig)

MONTREAL.

Vis-à-vis le Carré Vigor.

21 juin 1901—a

J. B. Pauzé & Cie.

PEINTRES-DÉCORATEURS

D'Enseignes et

de Maisons

110 Rue St-André,—MONTREAL

23 avril 1902—a

Dr Albert Lassalle,

DES HOPITAUX DE PARIS,

Maladies des yeux, des oreilles, du

nez et de la gorge,

No 138 RUE ST-DENIS.—MONTREAL

20 juin 1902—a

E. H. Gross

Ma signature est sur chaque boîte des
Tablettes LAXATIVE BROMO-QUININE.

à rembourser qui assurés le succès de son usage.

Cause Célèbre.

(Du journal *Les Débats*).

Mardi matin, le 3 février, un nombre considérable de médecins encombraient la chambre 24 du Palais de Justice, à Montréal, attendant qu'on appelât la cause "Marien vs. Lussier."

Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire ce drame de famille qui, au mois d'avril dernier, vint douloureusement émouvoir le paisible village de Varennes. Mais les faits valent d'être brièvement rappelés. Au milieu de la nuit, M. Albert Lussier fut assailli, pendant son sommeil, par son fils, qui tira sur lui plusieurs coups de revolver, dont l'un, après avoir écharpé l'œil, brisa les os de l'orbite, et mit à découvert une partie du cerveau.

Le docteur Geoffrion, puis le docteur Duchesnois, tous deux de Varennes, furent appelés et trouvèrent le malade à moitié évanoui, baignant dans son sang, entouré de sa famille affolée.

Après avoir posé de leur mieux, un premier appareil, jugeant le cas d'une extrême gravité, et avec raison, ils décidèrent, d'accord avec madame Lussier, d'appeler le docteur Marien, chirurgien de Montréal.

Les deux docteurs de Varennes ne pouvaient ignorer, en effet, que les blessures de l'œil sont particulièrement dangereuses, par suite de l'infection qui devient rapidement mortelle lorsqu'on tarde à intervenir et cela à cause de la grande proximité du cerveau.

L'opération fut apparemment pratiquée avec beaucoup de rapidité et suivant toutes les règles, puisque le blessé guérit parfaitement et jouit aujourd'hui d'une excellente santé.

Quelque temps après, le docteur Marien envoya à M. Lussier une note de \$3,000, que le dit M. Lussier trouva exorbitante, et refusa de payer, ce pourquoi il est aujourd'hui poursuivi.

M. Lussier allègue que le docteur Marien fit un nombre restreint de visites et de pansements; que l'opération fut pratiquée en peu d'instants et que dès lors le chiffre de la note est trop élevé.

Le docteur Marien répond que la durée de l'opération et le nombre des pansements n'ont rien à voir en la question, et qu'il faut considérer la valeur des services rendus et non le travail manuel. Or ici, il importait d'agir avec rapidité et de faire tout ce qu'il fallait et rien que ce qu'il fallait le moindre erreur de traitement pouvant coûter d'abord la vie du malade, puis celle de son fils. Car, il faut bien se souvenir qu'à cette époque la tête du jeune Lussier ne tenait pas très fort sur ses épaules, les experts du gouvernement n'ayant pas encore déclaré, du haut de leur science, que le jeune homme avait été pendant une attaque subite d'aliénation mentale.

L'opération faite au père ayant parfaitement réussi, le docteur Marien sauva donc pratiquement la vie à deux personnes.

L'intervention chirurgicale se fit rapidement et la guérison fut complète en peu de jours. C'est vrai. Et loin de diminuer la valeur des services rendus, cette célérité l'accroît au contraire.

Prolongeant l'argument, si l'opération eut été faite en plusieurs fois, si l'infection, par la faute du chirurgien, se fut mise dans la plaie si la guérison ne se fut produite qu'après de longues semaines et de grandes souffrances, après avoir tenu pendant longtemps la vie du malade en danger, faudrait-il donc conclure que le docteur eut été admis

à demander un prix plus élevé parce qu'il eut été moins habile?

Ne voit-on pas, a priori, combien un pareil raisonnement est ridicule.

Mais là n'est pas, suivant nous, le point important du débat. Et nous ne prétendons pas intervenir pour ou contre l'une ou l'autre des parties. Nous traitons la question à un point de vue élevé.

Nous disions que le nombre de médecins en cour était considérable. Eh bien! il était manifeste que la majorité était là en faveur du docteur Marien. Et parmi eux nous avons vu ce que la profession médicale compte à Montréal de plus instruit et de plus distingué.

Il n'est pas moins vrai que certains autres médecins s'étaient rendus à l'audience dans le but évident de déclarer exagérées les prétentions de leurs confrères. Bien que, pour notre part, comme simple citoyen, nous ayons avantage à voir un docteur aider à faire réduire une note, nous avons été défavorablement impressionnés par la présence de ces médecins détracteurs, tous Canadiens-français. Il n'y a pas, en effet, à nous le cacher, les médecins passent, à tort ou à raison, pour être jaloux et envieux les uns des autres, et quelques-uns sont toujours heureux de déprécier les services rendus par un confrère.

Les avocats, qui profitent, par leur argumentation, de ces petites mesquineries de mauvais confrères, ne se cachent pas, pour en faire des gorges chaudes, et tel médecin qui, aujourd'hui, témoigne contre un confrère pour plaire à un avocat, verra le même avocat plaider contre lui à la première occasion.

Les médecins ne paraissent pas avoir conscience de la valeur des services qu'ils rendent, et, d'autre part, ils sont tellement habitués à être mal payés, qu'il leur semble toujours injuste de l'être d'une façon raisonnable. Pourquoi le médecin, après de longues années d'études, après s'être dévoué, sans marchandiser, au traitement des malades pauvres dans les hôpitaux, n'aurait-il pas le droit de réclamer un salaire élevé, très élevé, en dehors des prix habituels, lorsque ses connaissances acquises, au prix de sacrifices considérables, et demeurés longtemps sans rémunération suffisante, lui permettent enfin de sauver la vie à un riche sans mérite, et qui n'a eu, pour posséder des centaines de mille dollars, que la peine d'en hériter? N'est-il pas juste que le riche paie pour le pauvre, surtout lorsque ce riche n'aime pas donner volontairement aux nécessiteux? Ah! lorsqu'une fortune est compromise, on y regarde de moins près pour payer l'avocat qu'on charge de la sauver.

D'ailleurs, M. Lussier, lui-même, ne va-t-il pas payer cinq mille dollars à l'avocat qui a défendu son fils? N'est-il pas moral, que les riches inutiles, soient forcés de payer ceux à qui la nature n'a donné que le talent et qui ont su le développer par l'énergie de leur travail?

Aux États-Unis, on voit des riches donner, de leur vivant, des sommes considérables pour la construction d'hôpitaux où les pauvres sont gratuitement soignés. M. Lussier n'a jamais donné, que nous sachions, la moindre somme pour l'entretien d'un hôpital, il n'a peut-être même pas l'intention d'en donner, ni de son vivant, ni après sa mort. Cette somme de trois mille dollars qu'il sera forcé de payer à son médecin, ne sera qu'une faible compensation de la générosité qu'il n'a pas eue.

Mais cette cause présente une

(Suite sur la 4e page.)

A. MATHIEU, & Cie, horlogers bijoutier, opticien diplômé. M. A. Mathieu a depuis quelques mois, ajouté à son commerce de bijouteries, un département optique amélioré. Or le public trouvera les lunettes, les verres sphériques, cylindriques ou composés les plus appropriés à la vue d'un chacun. Le public peut aussi changer les verres qui ne conviennent plus à la vue, par porter des verres qui ne sont pas ajustés, cela peut occasionner des accidents plus ou moins graves.

Toutes réparations de montres, pendules, bijouteries, sont faites avec soin et garanties.

Le public trouvera toujours au magasin de A. Mathieu le plus bel assortissement qu'il y ait à Sorel de montres, chaînes, horloges, bagues et jones de mariage, à des prix défiant toute compétition.

Il y a 22 ans qu'il est dans le commerce de bijouterie et horlogerie. N'oubliez pas la place, 2e porte du Carleton, 50 rue Augusta, **A. MATHIEU & CIE,** horloger, opticien diplômé, Sorel.

Sorel, 1er mai 1902.—a

Monsieur le Docteur J. Nolin, Dentiste, qui viendra désormais à Sorel tous les samedis, désire informer ses clients qu'il occupera un des bureaux au-dessus des bureaux du télégraphe, Rue Georges dans le bloc Vanasse.

3 juin 1902.—a

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The St Lawrence Light Heat and Power Co." dans le but de créer et utiliser le pouvoir électrique pour éclairage, chauffage et pouvoir moteur dans toutes ses branches, devant être utilisé dans les districts de Trois-Rivières, Richelieu, Joliette et Terrebonne, et dans le comté de Verchères, et de construire et mettre en opération un chemin de fer ou système de chemins de fer de *meure étalon*, à la vapeur ou par l'électricité, d'un point dans ou près de la Cité des Trois-Rivières, et passant à travers les comtés de St Maurice, Maskinongé, Berthier et l'Assomption, jusqu'à un point sur le côté nord du fleuve St Laurent, vis-à-vis le Bout-de-l'Isle, dans le district de Montréal, et traversant la ville de Berthier, aussi d'un point dans ou près de la ville de Sorel, et passant à travers les comtés de Richelieu, Verchères et Chambly, jusqu'à un point dans ou près de la ville de Longueuil, avec pouvoir de prolonger par ses embranchements le dit chemin de fer jusqu'à la ville de St-Ours, St David, St Aimé, Saint-Guilherme et Yamaska, situés dans les comtés de Yamaska et Drummond, ensemble avec tels autres pouvoirs, privilèges et franchises généralement conférés à de telles compagnies et y ayant rapport.

Montréal, 13 décembre 1902.

CHENEVERT, LACOMBE & ROCHER,

Solliciteurs des requérants.

8 janvier 1903—5i

—————

Les Médecins

reconnaisent la valeur de

Vin de Quinine

de

Campbell.

C'EST LE TONIQUE IDEAL

Ranime l'appétit.

Rend le sommeil.

RESTORE LA SANTE

K CAMPBELL & CIE, MFRS.

MONTREAL.

—————

VIN SAINT-LEON

BANQUE

D'HOCHELAGA

Capital payé.....\$1,967,000

Fonds de Réserve..... 950,000

Lettres de crédit, circulaires émises à ce Bureau, et payables dans tous les pays du monde.

Dépôts reçus et intérêts accordés.

Traites vendues et collectées sur toutes les principales villes du

CANADA ET DES ETATS-UNIS

ARGENT

FRANÇAIS, ANGLAIS, AMÉRICAIN

ACHETÉ ET VENDU.

Succursale à Sorel

Coin des Rues du Roi et Georges

J. A. THERIEN, GERANT

TÉLÉPHONE BELL No 9.

15 Mars 1902—a.

—————

HOTEL

CARLETON.

ALF. LACOUTURE, Prop.

Table de première classe,

Bonnes chambres à coucher,

Bien aérées.

Vastes salons,

Chambres d'échantillons,

Liquours et Cigares de premier choix

Il y a des voitures à l'arrivée des chars et des bateaux.

PRIX MODÉRÉS.

Ecuries pour 20 chevaux

Sorel, 22 mars 1902—a

—————

Quebec Southern Ry.

Départ de Sorel à 6 hrs A. M.

et 3.10 p. m.

Les trains arrivent à Sorel à 9.00

p. m. et 9.50 hrs a. m.

South Shore Ry.

DÉPART DE SOREL, la semaine, à

6.55 heures a. m., et 4.00 heures p. m. pour Montréal.

Départ de Montréal pour Sorel,

etc., le matin à 8.00 heures, et l'après-midi à 5.15 heures, à part le dimanche.

Le train qui part de Montréal le

matin se rend jusqu'à St-François.

Départ de Sorel à 10.30 hrs. a. m.

Départ de St-François, pour retour, à 2.45 heures p. m.

Raccordements avec tous les chemins de fer pour l'Est, l'Ouest et les États-Unis.

Les arrangements intervenus entre le Q. S. R. et autres lignes assurent au public voyageur un service direct, prompt et journalier entre Sorel, St-Hyacinthe, Boston et New-York et toutes les stations intermédiaires.

Les passagers qui se rendent à Worcester, Boston, etc., ne changent pas de chars.

Communication prompte et facile avec tous les principaux centres canadiens et grandes villes de la Nouvelle-Angleterre. Des restaurants fournissent des bons repas aux relais, et un buffet soigné se trouve sur le char-palais.

Ed. C. LALONDE,

Supt. Shore line Division.

R. A. TRUDEAU,

Supt. Southern Division.

octobre 1902.—a

—————

Banque Molson

Incorporée par acte du Parlement 1850.

BUREAU PRINCIPAL, — MONTREAL.

Capital payé.....\$2,000,000.00

Fonds réservés..... 2,500,000.00

SUCCURSALE A SOREL,

RUE DU ROI

J. FRAS. MOUSSAULT, GERANT.

Dépôts reçus et intérêts accordés.

Concessions solennelles et remises de tous mandats.

Traites vendues sur toutes les principales villes du Canada et des États-Unis.

Lettres de crédit dans toutes les parties du pays et du monde entier.

Argent anglais et américain acheté et vendu.

Communications par téléphone.

15 Mars 1902.—a.

—————

Hotel Riendeau

Rue Jacques-Cartier,

MONTREAL

Cet hôtel est à proximité du débarcadere des bateaux de la Cité de Montréal et du Palais de Justice, c'est-à-dire au centre même des affaires commerciales.

Cet hôtel est tenu sur un très bon pied et est au nombre des meilleurs de Montréal.

Magnifique table, bonnes chambres, liquours choisis, ainsi tout ce qu'il faut pour faire un hôtel de première classe.

Allez à l'hôtel Riendeau une fois et ensuite vous ne voudrez jamais aller ailleurs.

J. A. TANGUY,

Propriétaire

Sorel 15 Mars 1902—1a.

—————

Dr A. F. FLEURY

DE SOREL

Traite toutes les maladies en général, mais spécialement les Chanères et Cancors.

MÉDARD BOUCHER,

Manufacturier de

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, MOULURES.

Bois préparé de toutes manières

Boîtes à Beurre et toutes autres

sortes de Boîtes

Moulin à Scie, Etc., Etc.

ST-FRANÇOIS DU LAC.

17 juin 1902—a

—————

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York.

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Pour guérir un rhume en un jour.

Prenez les Tablettes Laxatives de Quinine de Broma. Les pharmaciens vous remettront votre argent si elles ne vous guérissent pas. La signature de E. W. Groves est sur chaque boîte. Prix 25 cts.

18 octobre 1901—a

—————

A NOS LECTEURS

Nous prions nos lecteurs et nos abonnés de nous envoyer toutes les petites nouvelles qu'ils connaissent. Elles seront reçues avec reconnaissance, et nous les publierons avec grand plaisir.

Protection Agricole.

La lutte électorale est engagée dans deux comtés agricoles, le comté de Terrebonne et celui des Deux-Montagnes, et une élection va prochainement se faire dans Maskinongé, à l'occasion de l'élévation au Sénat, de M. Legris, un cultivateur que nous sommes heureux de féliciter du grand honneur qui lui est fait.

Les questions qui se discutent dans le cours de cette campagne sont du plus vif intérêt pour le pays, et nous ne pouvons pas les passer sous silence.

Un parti nouveau, auquel s'est joint tout le parti conservateur, incapable de trouver lui-même une politique, s'est créé pour demander une révision du tarif dans un sens plus élevé, c'est-à-dire pour augmenter sur toute la ligne les droits qui sont imposés sur les articles étrangers introduits au Canada.

Ce mouvement, dont nous avons parlé à ses débuts, n'a pris cette tendance que progressivement et au fur et à mesure des besoins politiques des intéressés. Il est inutile de rappeler que l'hon. M. Tarte, qui est l'âme dirigeante de la politique dont nous parlons, ne demandait pas au début l'élévation générale du tarif, mais simplement insistait sur l'urgence de la révision qu'avait seulement fait entrevoir l'hon. M. Fielding, et surtout protestait vivement contre certaines paroles attribuées à l'hon. M. Sifton dans l'Ouest, où celui-ci, prétendait-on, s'était déclaré en faveur de l'abaissement du tarif.

Nous avons suivi l'hon. M. Tarte jusque-là, jusqu'à la révision et à la protestation; mais pas plus loin. Aujourd'hui que cette question de protection essentiellement industrielle est entraînée dans la lutte des comtés agricoles, nous avons le droit d'exprimer ouvertement notre opinion à cet égard.

On cherche, croyons-nous, à induire les cultivateurs en erreur en leur persuadant qu'ils ont avantage à demander un relèvement général des droits de douane du Canada, et en leur faisant croire qu'ils recueilleront beaucoup de bénéfices si l'on hausse les taxes qui pèsent sur les produits agricoles américains, pénétrant dans notre pays. Les cultivateurs canadiens savent parfaitement qu'il entre assez peu de ces produits au Canada, pour qu'une augmentation de quelques unités pour cent, dans les droits d'importation, soit capable de changer la situation.

Il est donc parfaitement ridicule d'invoquer le bénéfice direct que les cultivateurs canadiens pourraient retirer d'un relèvement général. Maintenant, quant aux bénéfices indirects, nous ne voulons pas les nier absolument. Nous admettons parfaitement qu'une protection plus élevée pourrait stimuler certaines industries, en créer de nouvelles et par suite provoquer sur le marché intérieur une demande plus considérable de nos produits agricoles.

Voilà le seul point de vue auquel on peut, à notre avis, s'adresser aux cultivateurs pour leur conseiller, avec quelque raison, de se laisser taxer davantage dans l'intérêt des manufacturiers.

Car il ne faut pas oublier que tout changement dans la protection manufacturière, implique, pour le cultivateur, le renchérissement du produit manufacturé dont il a besoin. Il est bien certain que si les fabricants de sucre se réunissent, comme ils l'ont fait l'autre jour, à Montréal, et demandent, avec l'appui de M. Tarte et de M. Monk, l'augmentation des droits sur les sucres étrangers qui entrent à Montréal et leur font concurrence, c'est pour avoir la chance de vendre leur sucre plus cher.

Cela est clair. Le cultivateur auquel on prie la protection à outrance doit donc purement et simplement, avant de décider, mettre les deux choses dans la balance et décider ce qui est plus avantageux pour lui: l'augmentation possible de la vente de ses produits et l'éleva-

tion assurée du prix des choses qu'il a à acheter. Le calcul doit être bien simple à faire, et il doit être facile d'arriver à une solution.

D'un autre côté, ce n'est pas l'augmentation des droits sur les produits américains venant au Canada que demandent nos cultivateurs, mais l'abaissement des droits américains sur les produits Canadiens qui vont aux Etats-Unis. Naturellement ceci est beaucoup plus difficile à obtenir, car on est toujours deux pour conclure un marché.

Nos cultivateurs n'ont pas oublié l'âge d'or du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, et seraient bien heureux d'y revenir. La protection à laquelle ils aspirent est celle qui leur permettrait d'envoyer aux Etats-Unis leur orge, leurs œufs, leur foin, leurs chevaux à meilleur prix, en payant le moins de droits possible.

Obtiendra-t-on ce résultat en élevant le tarif sur toute la ligne? Nous ne le croyons sincèrement pas. C'est bien joli de faire des discours bruyants et de crier à tue-tête qu'on va faire la leçon aux Américains. Ceux-ci qui ne sont pas impressionnables s'en occupent bien peu, et continuent à arranger leur petite affaire à leur gré et à leur honneur.

Augmentons notre tarif, dit-on, empêchons les marchandises américaines de pénétrer et les Américains seront bien obligés de céder et de laisser pénétrer nos produits canadiens à des conditions raisonnables.

On oublie une chose, c'est que les Américains voyant le tarif très élevé se gardent bien de tenter d'escalader la muraille, ils passent des-ous et viennent s'installer au Canada, où ils fabriquent à bon marché les produits qui nous sont nécessaires, et nous les revendent à un très haut prix, plus cher qu'aux Etats-Unis, grâce à la barrière que nous avons élevée.

Il est vrai qu'il y a plus d'ouvriers employés au Canada et partant plus de consommateurs. Mais aussi le cultivateur doit payer plus cher les articles qui lui sont nécessaires. Y a-t-il compensation, voilà la question!

Pour en revenir à la protection, le terme n'a pas la même valeur pour l'industrie agricole et pour l'industrie manufacturière. L'une et l'autre de ces industries ne se protègent pas de la même façon. Pour l'industrie manufacturière, c'est le tarif qu'il faut; pour l'agriculture, c'est autre chose. Cette autre chose, le gouvernement Laurier l'a trouvée, et c'est pourquoi les classes agricoles jouissent aujourd'hui d'une prospérité qu'elles n'avaient pas connue depuis longtemps.

Le ministère de l'agriculture, en créant les services frigorifiques, chambres d'entrepôt, trains, vaisseaux frigorifiques, a donné à l'industrie agricole de notre pays un essor vraiment merveilleux; il a procuré à nos cultivateurs des marchés, des débouchés.

Lorsque s'écrira l'histoire de l'agriculture au Canada, elle datera de 1896, c'est-à-dire de l'avènement du gouvernement Laurier au pouvoir. C'est lui qui a donné à l'agriculture la vraie protection qu'elle demande, la protection pratique et productive.

Pour le reste, les classes agricoles ont bien peu à gagner à l'augmentation du tarif.

La situation actuelle est prospère; l'intérêt des cultivateurs est sûrement qu'elle continue longtemps encore comme elle est maintenant. Ils n'ont rien à retirer du bouleversement qu'amènerait un changement dans le tarif.

M. Legris, sénateur.
M. J. H. Legris, député de Maskinongé, à la Chambre des Communes, vient d'être nommé sénateur.

M. Joseph Hormisdas Legris est né à la Rivière du Loup, en haut. Il a étudié à l'école Modèle de Louiseville.

M. Legris est un cultivateur. Il a épousé, en juin 1879, Mlle Emma, fille de M. Georges Champagne, de Berthier.

Il a occupé un siège à l'Assemblée Législative de Québec, de 1888 à 1890.

Aux élections générales de 1891, il a été élu député de Maskinongé à la Chambre des Communes, et réélu en 1896 et en 1900. C'est un libéral qui a bien mérité de son parti et de son pays.

Terrebonne et Deux-Montagnes

Nomination.....21
Scrutin le.....28
Candidats :
TERREBONNE
Libéral.....Dr Desjardins
Conservateur.....Henri Masson
DEUX-MONTAGNES
Libéral.....M. Ethier
Conservateur.....M. Beauchamp

VOUS EN VERREZ LA FIN

Avec un hiver humide les rhumes sont communs; le meilleur remède pour les guérir radicalement est le BAUME RHUMAL.

Travaux Publics

Le rapport annuel du département des Travaux Publics sera publié d'ici à quelques jours avec cartes, etc. Les dépenses de l'année fiscale dans ce département ont été comme suit :

Havres et rivières, \$2,277,767; dragages et dragues, \$846,566; glissoires et estacades, \$260,750; Pouts et chemins, \$900,125; Edifices publics, \$2,040,388; télégraphes, \$629,211; divers, \$331,988. Total, \$6,786,799.

De plus, il y a une avance de \$550,000 aux commissaires du havre à Montréal, formant une dépense totale de \$7,336,799.

Le revenu du département a été de \$236,169. Le rapport suggère plusieurs améliorations dans le service sous le contrôle du département.

Encore cette vieille douleur.

Douleurs cuisantes, perçantes qui me faisaient presque crier.

C'est votre ancien ennemi, le rhumatisme, qui, avec l'hiver revient vous torturer. Ces douleurs, ne l'oubliez pas, sont causées par le mauvais sang, vous pouvez les calmer en frottant avec des liniments et lotions externes, mais vous ne pouvez les chasser par ce moyen. Le rhumatisme est causé par le mauvais sang et le seul moyen sûr d'en débarrasser le système, c'est d'enrichir votre sang en prenant les Pilules Roses du Dr Williams. Il y a aucun cas de rhumatisme qui ne cède pas aux Pilules Roses du Dr Williams, si on les essaie judicieusement. En faisant un sang nouveau, riche, rouge et en renforçant les nerfs, elles attaquent à leur source les maladies telles que le rhumatisme, la sciatique, et le lumbago. Nous citons un cas entre mille pour prouver la vérité de cette déclaration. M. A. G. Lacombe, Sorel, Qué., dit: "Pendant cinq ans j'ai été victime des tortures du rhumatisme. Parfois les douleurs aux genoux, aux épaules, aux hanches étaient presque insupportables. Souvent, je ne pouvais m'habiller seul. J'essayai beaucoup de remèdes, mais je n'en reçus jamais plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'au moment où je commençai à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams. J'en pris en tout huit boîtes, et depuis je n'ai plus eu le moindre trouble et je me sens mieux sous tous les rapports que je ne l'ai été durant des années auparavant. Je conseil fortement à tout rhumatissant de faire l'essai des Pilules Roses du Dr Williams. Rappelez-vous que seules, les véritables pilules guériront—les imitations ne peuvent guérir, en conséquence, voyez à ce que le nom au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale People" soit sur l'enveloppe qui entoure chaque boîte. En vente chez tous les marchands de remèdes ou envoyé franco par la poste à 50c la boîte

ou six boîtes pour \$2.50; en écrivant directement à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Nouvelles de partout.

M. John Wannamaker, de New-York, est porteur d'une assurance sur la vie de \$1,500,000, mais cela ne lui pèse pas au bout du doigt.

Après un long débat, la chambre des représentants de l'Etat du Missouri a rejeté un projet de loi ayant pour effet de prohiber le jeu de football. Le score a été de 70 à 69. Assez chaud comme on voit.

Sait-on qu'il y a 700 dialectes en Afrique, et que plus de 600 chasse-neige sont employés l'hiver par les compagnies de chemin de fer du Canada. Les uns et les autres ne sont pas également faciles à manier.

La compagnie du Pacifique est décidément de plus en plus prospère. Après avoir payé un dividende semi-annuel de 2 pour 100 sur son stock préférentiel, et 2½ pour 100, aussi semi-annuel, sur son stock non privilégié, il lui reste en mains, toutes dépenses payées, \$3,230,907 de profits nets. Et que l'on remarque que ce n'est que pour les profits de six mois.

Une nouvelle compagnie d'assurance contre le feu a été formée à Montréal, ces jours derniers. Elle portera le nom de Mount Royal.

M. Rodolphe Forget en est le président, et l'honorable H. B. Rainville en est le vice-président. Les directeurs sont l'hon. L. P. Pelletier, l'hon. Lomer Gouin, M. R. Forget, H. B. Rainville, H. A. Ekers, N. Belleau, Wm. McNally, J. M. Wilson et G. Desserres.

La Compagnie commencera ses opérations le 1er mars. Le directeur-gérant sera M. J. E. Clément.

On sait que les catholiques franco-américains de North-Attleboro (Massachusetts) ont demandé à leur évêque, Mgr Harkins, l'autorisation de se séparer de leurs coreligionnaires irlandais pour se constituer en paroisse distincte.

Sa Grandeur n'ayant pas jugé à propos d'obtempérer à leur désir, ils vont s'adresser à Mgr Diomède Falconio, le délégué apostolique. Ils semblent bien décidés à employer tous les moyens légitimes pour atteindre leur but.

La ville de New-York a été érigée en municipalité il y a 250 ans. Si un de ses premiers citoyens revenait sur terre, il trouverait sa paroisse bien grandie. La seule liste des contribuables de cette ville évalués à plus de \$50,000, couvre une page et demie du *Herald* en petits caractères.

Le membre du Parlement qui voudrait limiter les fortunes personnelles à \$10,000, aurait de l'ouvrage si son projet de loi était adopté et s'il était chargé du règlement de la question dans l'immense cité.

La coupe du bois dans la province d'Ontario, l'année dernière, suivant le rapport du département de l'Agriculture, est évalué à un peu plus de sept cents millions de pieds. Ce chiffre est inférieur à celui de l'année précédente, à cause de la rareté de la main d'œuvre et des salaires qui sont très élevés.

La coupe du bois, cette année, atteindra le chiffre de neuf cents millions de pieds.

Les droits de licences de l'exercice en cours ont dépassé ceux de toutes les années précédentes.

Les bûcherons reçoivent un salaire \$25 à \$32 par mois avec la pension

SIROP D'ANIS GAUVIN—Guérit les bébés de Colique, dysenterie, dentition douloureuse, etc.—Procure le sommeil. En vente partout 25c. la bouteille. 1 déc. 1901—a

SEUL IL SUFFIT

Pour les affections de la gorge, des bronches et des poumons, n'employez que le BAUME RHUMAL seul; il vous guérira promptement et sûrement.

Herbes Indigènes.

Si vous voulez vous guérir à bon marché achetez les *Herbes Indigènes* que vend M. Pierre Salvas, de St Robert. L'argent est remis à ceux qui achètent ces remèdes et qui ne sont pas guéris.

Les *Herbes Indigènes* sont en vente dans toutes les pharmacies et chez les marchands, à la campagne. 5 fév. 1903—1m

A SOREL.

M. Geo. Ball, M. P. pour Nicolet, était en ville mercredi.

M. Francis Denis, décédé à Montréal ces jours derniers, a été inhumé ici ce matin. Il appartenait à l'Union St Joseph et St Michel.

Dimanche après-midi, chez M. Bruno Leclair, à 3 hrs., seront raflés les deux Gramophones de M. Michel Bernier.

Avis à ceux qui ont acheté des billets.

Un jeune homme sobre, honnête, trouvera un emploi permanent à L'HOTEL PICHÉ. Sorel, 13 février 1903—1f

M. le juge Tellier préside le terme de la Cour de Circuit, ce matin.

La requête en annulation de l'élection de M. l'échevin Paul Hus a été la première cause appelée.

Sur demande de M. Bruneau, avocat de la défense, la cause est remise au 2 mars prochain.

La cause de la contestation de l'élection municipale de la ville de St Ours, est ensuite appelée, et remise dans six jours.

Les amis de M. L. N. St-Martin lui offriront un banquet, demain soir, à l'hôtel Carleton, à l'occasion de son prochain mariage.

Nous prions les personnes qui ont reçu des comptes pour abonnement au *Courrier*, de bien vouloir nous faire toucher ces montants qui sont peu pour un chacun, mais qui, réunis, forment une somme assez ronde pour nous.

Il y aura une assemblée importante des membres de la Chambre de Commerce, CE SOIR, à 8 heures, au lieu ordinaire.

Tous les membres sont priés d'y assister.

M. Adélaïde Garceau a été nommé constable de l'église paroissiale, en remplacement de M. Frédéric St-Michel, décédé.

Le pari de \$25, offert par M. Jean Mandeville, de Sorel, à M. Papiilon, de St Ours, pour une course au trot d'un mille, entre *Golden Wilkes* et *Lyon Mosco*, n'a pas été accepté.

La manufacture de sous-vêtements de Messieurs Beaudry & Beaudry, rue Augusta, emploie actuellement 60 femmes. On y confectionne les chemises d'hommes et sous-vêtements de dames, tels que jupons, camisoles, jaquettes, etc.

En foule au bazar, dimanche soir et tous les soirs jusqu'au 21 inclusivement. C'est une bonne œuvre, encourageons-la!

Qui donne aux pauvres prête à Dieu.

M. Jos. E. Sénécal est actuellement à New-York, pour affaires concernant son bureau de courtier.

M. Sénécal est un jeune homme d'affaires, rangé, qui possède la confiance de ceux qui s'occupent de spéculation, et son bureau est très achalandé.

A VENDRE—Une fournaise neuve, pour brûler le *Coke*. On peut s'en servir aussi pour brûler le charbon ou le bois. S'adresser à M. Ernest Turcotte. 29 janvier 1903.—jno

Dimanche prochain, à l'occasion de la fête de l'Union St Joseph et St Michel, le chœur de l'orgue rendra la messe du second ton de Dumont, harmonisée, avec grand accompagnement d'orchestre.

Au commencement de la messe comme à la fin, l'orchestre jouera de très beaux morceaux; à l'offertoire, il exécutera une brillante marche, *Cupriciousness*, jamais jouée à Sorel. C'est vraiment superbe.

COLLEGE MONT ST BERNARD

Résultat de l'Examen Mensuel de Janvier :
Classe Préparatoire—1er Alc. Larochelle, de Troy; 2e A. Langlade, de Sorel.

Première année—1er U. Beauchemin, de Sorel; 2e A. Cardin, d'Yamaska.

Deuxième année—1er A. Lambert, d'Yamaska; 2e O. Cardin, de l'Île St Ignace.

Troisième année—1er R. Bernard, de Belœil; 2e A. Raymond, de Ste Anne de Beaupré.

Quatrième année—1er O. Mé-

nard, de St Ours; 2e P. Lachambre d'Edmonton.

Cinquième année—1er G. Lusier, de Sorel; 2e E. Vinet, de Montréal.

English Special Class—1er A. Baudreaux, de Sorel; 2e G. Gill, de Sorel.

Classe de Clavigraphie—1er L. Mayrand, de New-Haven, Conn.; 2e N. Mandeville, de Sorel.

PROGRAMME DU BAZAR

DE SOREL

Dimanche soir 15 février.—Ouverture du bazar par le grand banquet annuel des sociétés St-Joseph et St-Michel, à 6 hrs P. M. Il y aura après le banquet, discours par des orateurs distingués.

Lundi soir.—Bazar et lunch au restaurant.

Mardi soir.—Lunch au Gâteau d'Or, à 9 hrs P. M.

Mercredi soir.—Bazar uniquement.

Jeudi à 11 hrs A. M.—Banquet des enfants.

Jeudi soir.—Banquet des citoyens, et magnifique programme musical.

Vendredi soir.—Soirée théâtrale donnée par les élèves du Mont St Bernard. Admission 25 cents.

Samedi.—Pas de bazar.

Dimanche soir 22 février.—Banquet des Congréganistes

Lundi soir.—Banquet des Enfants de Marie.

Mardi soir.—Râfle des objets, eucan, et clôture du bazar.

L'admission au bazar est de 10 cents. Ce billet d'entrée donne droit à concourir pour une bourse de \$5 qui sera raflée tous les soirs.

La porte située à l'extrémité nord de l'édifice du bazar sera la seule porte ouverte au public.

Les soirs de banquet, les personnes qui auront leur billet pourront entrer gratuitement.

Amis de l'hôpital et partisans de la charité, déliez vos bourses et videz les complètement pendant ces dix jours consacrés au soulagement des pauvres et des orphelins!!!

PAROISSE DE SOREL.

Le 12 janvier, ont été élu con-seillers, M. Narcisse Larochelle, fils Pierre, et M. Félix Quéry, M. Napoléon Chalifoux a été réélu. Le 7 février, ce dernier a donné sa démission, qui a été acceptée par le conseil.

M. Nazaire Edmond a été réélu maire.

STE ANNE DE SOREL

Mercredi dernier, le 4 du présent mois M. Jean-Baptiste Cardin et sa digne épouse, célébraient leurs noces d'argent, à Ste Anne de Sorel.

Malgré le mauvais temps, parents et amis se pressaient dans le temple. Mgr Gilbert officiait à la messe d'actions de grâces. Il prononça un magnifique sermon dont les sentiments émuèrent plus d'un cœur.

Au retour de l'église, les jubilations retournèrent à leur demeure où une table bien garnie les attendait; ou leur présenta, entourés de leurs enfants, de leurs proches et de leurs amis, un splendide cadeau, accompagné d'une magnifique adresse qui fut lue à table par M. P. Dandonneau, qui, comme à leurs premières noces, était le garçon d'honneur avec sa digne épouse. A la grande surprise de toute l'assemblée, le héros de la fête répondit à cette adresse en termes vraiment touchants.

M. A. Guévremont, N. P., adressa la parole à l'assemblée en termes éloquentes.

C'est la première fois que Ste Anne de Sorel est témoin d'une fête aussi grandiose, d'une démonstration aussi profondément sympathique.

M. J.-B. Cardin, âgé de 52 ans, est né à l'Île Dupas; Mme Cardin, née A. Courchène, âgée de 50 ans, est née aussi à l'Île Dupas.

Ils ont eu de leur mariage 10 enfants, dont 9 sont vivants.

ST-AIME

Nous avons eu, mercredi et jeudi de cette semaine, la visite de M. J. A. Villiard, qui, en sa qualité de surintendant spécial, a fait procéder sous son assistance et ses instructions, au mesurage et bornage du territoire qu'on veut incorporer en municipalité de village.

Nous avons lieu de croire que, dans une quinzaine de jours, M. Villiard aura terminé et déposé son rapport avec le plan qui doit l'accompagner.

BERTHIER

M. Jean Melchers, gérant de la distillerie, est arrivé mercredi, d'un voyage d'affaires à Kingston.
— Mlle Claire Tranchemoutagne, est revenue d'une promenade d'une quinzaine de jours, à Montréal.
— Messieurs Bilodeau et St Pierre, voyageurs de commerce, étaient en cette ville, hier.
— Plusieurs personnes de Berthier sont allées à l'Assomption, mercredi soir, pour assister à une séance donnée à l'occasion de la fête du Révd. M. Villeneuve, supérieur du collège.
— M. Jules Allard, député du comté d'Yamaska, était de passage en cette ville, hier, en route pour Québec.
— M. George Ball, député de Nicolet, était en cette ville mercredi. Nous avons eu le plaisir d'avoir sa visite à nos bureaux.
— Nous aurons le terme de la Cour de Circuit, mardi prochain, le 17.
— L'eau est déjà très haute, et les connaisseurs nous prédisent une grande inondation au printemps.
— Il y a eu, hier soir, une assemblée de la chambre de commerce de cette ville.

Conseil-de-Ville.

Le conseil a siégé hier et la salle des séances était remplie.
M. le maire C. O. Paradis au fauteuil, et MM. les échevins Lesieur, Morgan, Paul-Hus, Langlois et Massé.
M. le Greffier lit le rapport de la dernière séance.
Il produit ensuite le rapport demandé, du nombre des employés de la corporation avec le salaire de chacun d'eux.
Plusieurs applications pour licences d'hôtels sont produites. Déférées à une autre séance.
Ouverture des soumissions demandées pour transport de charbon de l'usine à gaz à l'aqueduc.
Lecture d'une lettre de M. Adé lard Lamothe demandant la position de chef de police, etc, au cas où cette position deviendrait vacante.
Des lettres de M. Ad. Raymond, Ls Gravel, G. Girouard, demandent à remplacer comme pompier M. Frédéric St-Michel, décédé.
Demande de la part de M. J. Beaucaire, pour arrosage des rues, etc, en remplacement de M. Louis Cartier, décédé.
Lu une lettre de M. le caissier de la banque Molson, demandant à ce que les dépôts et autres affaires monétaires de la Corporation soient partagés entre les deux banques, ici.
Plusieurs de ces demandes sont renvoyées à une autre séance, sur proposition de M. l'échevin Paul Hus.
Les soumissions de MM. P. Larochelle, Ph. Leclaire, Cy. Robidoux et Bruno Leclaire, pour transport du charbon de l'usine à gaz à l'aqueduc, sont prises en considération.
M. Larochelle demande 34 cts de la grosse tonne, M. Ph. Leclaire, 29 cts, M. Cy. Robidoux, 40 cts, et M. Bruno Leclaire, 40 cts.
Sur proposition de M. l'échevin Morgan, appuyé par M. l'échevin Paul Hus, la soumission de M. Ph. Leclaire, la plus basse, est acceptée.
Différents comptes courants sont produits et paiement ordonné.
M. le maire donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée :

Ville de Longueuil,
10 février 1903.

C. O. Paradis, Ecr.,
Maire de Sorel.

Monsieur le maire,

La ville de Longueuil a cru faire un dernier effort et prendre l'initiative d'un mouvement, destiné à provoquer une solution efficace et définitive de la question de transport par voie ferrée sur la Rive Sud du St Laurent entre St Lambert et Lévis, pour atteindre Montréal.
La position désavantageuse et intolérable à certaines époques de l'année, dans laquelle se trouvent les municipalités de la Rive Sud, par suite du défaut de communication par chemin de fer, d'un service partiel et irrégulier, plus nuisible que profitable, doit amener ces municipalités à se réunir pour aviser aux moyens de prendre dans cette pénible situation, auprès des autorités fédérales.

Aussi, j'ai l'honneur de vous prier, ainsi que ceux des membres de votre conseil dûment autorisés, de vouloir bien assister à une réunion générale de toutes les municipalités de la Rive Sud, qui se tiendra à Longueuil, à 1 heure p. m., mardi, le 24 février courant.

En m'obligeant d'une réponse favorable, vous augmenterez davantage l'espoir d'un succès que nous souhaitons tous.

Votre très humble serviteur,
VICTOR PIGEON,
Maire de Longueuil.

N. B.—En vous assurant l'appui de vos députés tant à Ottawa qu'à Québec, et leur concours à la dite réunion, vous favoriserez grandement le succès de nos démarches.

V. P.
M. le maire Paradis et l'échevin Morgan sont nommés pour assister à cette réunion.

Lu une lettre de M. l'échevin Cofsky, donnant sa démission.

M. Morgan fait quelques remarques bienveillantes au sujet de cette démission. Il dit que M. Cofsky a toujours travaillé dans les intérêts de la ville, qu'il regrette comme les autres échevins son départ, et qu'il espère que, dans un avenir prochain, il pourra reprendre cette charge.

M. le maire abonde dans le même sens et la démission est acceptée.

Sur proposition de M. l'échevin Morgan, appuyé par M. l'échevin Massé, M. Philippe Duhamel est nommé échevin en remplacement de M. Cofsky.

Adopté à l'unanimité.
Sur proposition, M. Duhamel est aussi nommé pour remplacer M. Cofsky dans les différents comités.

M. Ovide Girouard est ensuite nommé pour remplacer M. F. St-Michel, comme pompier.

M. l'échevin Massé propose ensuite, appuyé par M. l'échevin Paul Hus, que M. le greffier fasse un état des montants à payer depuis janvier dernier.

Proposé par M. l'échevin Morgan, appuyé par M. l'échevin Paul-Hus, que tous les comptes présentés soient référés au comité général pour ensuite faire rapport en séance publique.

M. l'échevin Langlois dit qu'il avait compris qu'à l'avenir le comité général siégerait devant le public.

M. l'échevin Paul Hus dit que, si on l'exige, il n'a pas d'objection à cela.

M. l'échevin Morgan dit qu'il y a des inconvénients à siéger ainsi, mais qu'il consent à la chose.

M. le maire dit qu'il aime mieux que le comité général siége publiquement.

On se forme alors en comité général, sous la présidence de M. l'échevin Morgan, et on adopte le paiement des comptes de Beauchemin & Cie ; Ed. Blais, et de la Cie d'Imprimerie Richelieu.

Le comité se lève et la séance est ajournée.

Maison à louer sur la rue Augusta. Quatre appartements. Aussi, divers articles de ménage à vendre. S'adresser à M. Jos. Paul, à l'hôtel "Carleton".
Sorel, 29 janvier 1903.—4i

— CHEZ —

F. N. CHAGNON,
Rue du Roi--SOREL.

SUCRERIES—Vous trouverez ce qu'il y a de mieux en fait de sucreries pures, bons et bonbonnières de toutes sortes.

CHOCOLATS—Des meilleures manufactures.

BISCUITS—Des célèbres manufactures Christie, Brown & Co., de Toronto.

RAISINS de toutes sortes, les plus beaux du marché.

VINS

VINS IMPORTÉS par nous-même. Vins de Oporto Cockburn, St David, et Maple Leaf.

VINS de messe, Tarragone et de Scille, sec et doux.

Bourgogne moussoux.

Les fameux Vins blanc Muscat, excellent et à bon marché.

Cinq sortes de Vins Canadiens, excellents, de tous les prix et pour tous les goûts.

Les meilleurs Sherry.

Clarets et Sauternes de toutes sortes.

Brandy, Gin, Scotch, Rhum, Liqueurs Françaises et Canadiennes.

CHAMPAGNES

En grandes et petites bouteilles, de toutes les marques.

Toutes ces boissons sont gardées en caves, et sont préférables à celles mises sur les tablettes, exposées à tous les changements de la température.

BIERE ET PORTER

MOLSON.

AMANDES de toutes sortes.

CONSERVES, FRUITS, Etc.

Venez nous voir pour vos achats des fêtes, et vous aurez ce qu'il y a de mieux, à prix raisonnables.

F. N. CHAGNON
RUE DU ROI.
Sorel, 18 déc. 1902.—a

AVIS DE FAILLITE

In Re
L. Mendelovitch,
SOREL, P. Q.

Vente par Encan,
au No 69 Rue St-Jacques,
Montréal.

MARDI, 24 FEVRIER 1903,
A 11 HEURES A. M.,

Stock de marchandises sèches, hardes faites... \$3715.23
Mobiliier 37.73

\$3752.96
Dettes de livres..... 231.66

Le magasin sera ouvert le 23 du courant.

KENT & TURCOTTE,
97 Rue St Jacques,
MONTREAL.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs
12 février 1903—2i

MACHINES AGRICOLES

Le soussigné a l'honneur d'informer les cultivateurs qu'il vend toutes les machines agricoles qui peuvent leur être utiles, telles que Semeuses, Moissonneuses, Lieuses, etc.

Le soussigné louera la terre seule ou la maison seule, qu'il occupe maintenant, ancienne résidence de M. le Sénateur Guévremont, Possession le 1er mai.

G. L. SENECAI,
Bureau chez M. Alx. Martin.
Sorel, 6 fév. 1903—1m

Avis Public

Est donnée par Marie Sarasin, épouse de François Xavier Bouchard, et le dit Bouchard, que le douzième jour du mois de février mil neuf cent trois, la soussignée, Marie Sarasin, épouse de François Xavier Bouchard, cultivateur, de la paroisse de St Bathélemi, par sentence de l'Honorable Juge de la Cour Supérieure pour le district de Richelieu, a été autorisée à prendre et à pris la qualité d'héritière bénéficiaire de la succession de feu P. J. Médard Sarasin, en son vivant possesseur de paratonnerre, demeurant à La Baie du Febvre, son frère.

Et toute personne, créancier ou débiteur du dit feu P. J. Médard Sarasin, soit notifiée et requise de se gouverner en conséquence à l'égard de ce qu'il est ci-dessus.

Daté à Sorel, le treizième jour de février mil neuf cent trois.

MARIE SARASIN,
FRS.-XAVIER BOUCHARD.
13 février 1903—2i

J. O. A. Laforest,
INGÉNIEUR CIVIL

Aqueducs, égouts, ponts, chemins de fer, installations électriques, évaluations, drainage de terrains, nivellement.—Bâtisse La Banque Nationale, 99 rue St-Jacques, Montréal
Tél. Bell Main 1111,
21 juin 1901—a

AVIS

Est par le présent donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant une compagnie ayant le pouvoir de construire, équiper et exploiter, par des pouvoirs moteurs de toute espèce quelconque, et maintenir soit un chemin de la largeur statuaire, soit un chemin de fer à voie étroite pour conduire des passagers et du fret, à partir de la ville de Joliette, dans le comté de Joliette, dans la province de Québec, suivant une direction nord jusqu'à Sainte Emilie de l'Energie, dans le comté de Joliette, suivant ensuite une direction nord, nord-ouest jusqu'à Saint-Michel des Saints, dans le comté de Berthier, et de là à un point situé sur ou près du Lac Manuan, dans la dite province de Québec; avec le pouvoir de construire et tenir en opération des embranchements, des diligences, courriers, et des routes pour les voitures, des tramways, des conduits, des moulins et des élévateurs; avec le pouvoir de faire la perception de droits de quaiage et du prix du fret, et autres dettes semblables, y ayant rapport; ayant aussi le pouvoir de construire et exploiter des lignes téléphoniques et télégraphiques, et de faire le commerce général de messageries; avec

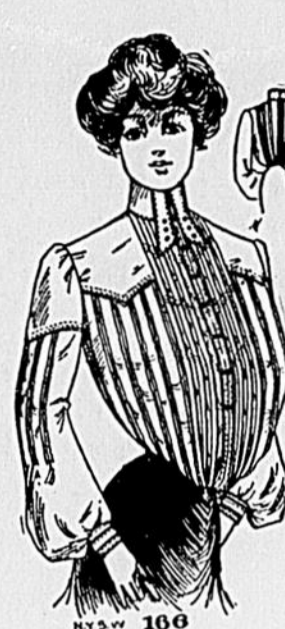
aussi le pouvoir d'acquérir et de posséder des pouvoirs d'eau et les terrains y adjacents, d'ériger et construire des bâtisses et le matériel voulu pour le développement et la transmission de l'électricité, et le pouvoir de vendre cet article; avec le pouvoir d'émettre des débetures pour la construction des vaisseaux et des propriétés, autres que le chemin de fer; avec le pouvoir de construire, posséder, équiper, mettre en opération et maintenir des bateaux, embarcations à vapeur et autres, et de faire perception des droits de quaiage, et du prix du fret et autres dettes semblables; avec le pouvoir de faire la traite, de trafiquer, et de faire tous autres arrangements et contrats, avec des compagnies de chemin de fer, de navigation et autres compagnies; et avec le pouvoir de recevoir des terres comme subsides, et de vendre et disposer des terres ainsi acquises; avec le pouvoir de construire des moulins à pulpe et à scie, et à faire un commerce général de bois; ayant le pouvoir de mener les affaires d'une compagnie terminale, et d'acquérir et posséder les terres à bois et autre propriété de et des actions du capital de toute autre compagnie terminale ou de transport; de conduire les affaires d'une compagnie minière, d'une compagnie exploitant le charbon ou l'huile; avec enfin tous les autres droits, pouvoirs, privilèges, ordinairement nécessaires ou incidents, ou qui peuvent être nécessaires, incidents ou utiles à l'accomplissement des objets ci-haut énumérés, ou aucun d'eux.

D. J. McDOUGAL,
Procureur,
11 Central Chambers, Ottawa.
23 janvier 1903.—9i

NOTICE

Is hereby given that an application will be made to the Parliament of Canada, at its next session, for an Act to incorporate a company with power to construct, equip and operate by motive power of any and every sort whatsoever, and to maintain a railway of the statutory width or of a narrow gauge, for the purpose of carrying passengers and freight, to start from the City of Joliette, in the County of Joliette, in the Province of Quebec, following a northerly direction as far as Sainte-Emilie de l'Energie, in the County of Joliette, thence following a north by north westerly direction as far as Saint-Michel des Saints, in the County of Berthier, and thence to a point situated on or near Lake Manuan, in the Province of Quebec; with power to construct and operate branch lines, stages, couriers, and wagon ways, roadways, tramways, conduits, mills and elevators; with power to collect wharfage dues and freight charges and other similar charges in relation to the above; also with power to construct and operate lines of telephone and telegraph, and to carry on the general business of messengers; also with power to acquire and hold water powers and the lands thereto adjacent, to erect and construct buildings and the material necessary for the development and the transmission of electricity, and with power to sell electricity, also with power to issue debentures for the building of vessels and other constructions besides the railway; also with power to construct, hold, equip, and put in operation and maintain boats, steam and other vessels and to collect wharfage dues and freight and other similar charges; with power to make traffic arrangements and all other arrangements and contracts with railway, navigation and other companies; and with power to receive land subsidies, and to sell and otherwise dispose of the lands thus acquired; with power to construct pulp and saw mills and to carry on a general lumbering business; and with power to carry on the business of a terminal company, and to acquire and hold timber limits, and all other property of, and the capital shares of any other terminal or transport company; to carry on the affairs of a mining company, and of a coal mining or oil mining company; and finally with all the other rights, powers, privileges, ordinarily necessary or incident to or which can be necessary, incident to or useful to the accomplishment of the objects above enumerated or any of them.

On behalf of the applicants.
D. J. McDOUGAL,
Solicitor,
11 Central Chambers, Ottawa.
24 th January 1903.—9i



Blouses
Nouvelles

Nous venons de recevoir de New-York
100 Blouses de Soie,
dans les dessins les plus nouveaux; la coupe est élégante et nous n'en avons pas deux qui soient semblables; c'est dire qu'il y a cent patrons différents. Nous prions les dames de venir les voir sans délai.

Nous venons aussi de recevoir les fameux gants en Kid ALEXANDRE. Ce sont les fameux gants tant vantés.

C. O. PARADIS
SOREL.
Février 1903.

LE VIN
de
QUININE de
CAMPBELL
Rend le Sommeil et l'Appétit.
FORTIFIE
UN TONIQUE PARFAIT
Recommandé par les médecins
K. CAMPBELL & CIE, MFRS., MONTREAL

Les Institutrices
ont un travail dur et
Nuisible à la Santé.




Le fait de respirer constamment l'air vicié d'une classe où est renfermé un grand nombre d'élèves, est la cause principale que les institutrices sont généralement pâles, faibles, anémiques et dyspeptiques. Heureusement la nature a tout prévu et elle donne à ceux qui ne peuvent se offrir par les exercices au grand air, le

VINS MICHEL

qui est le pur jus de la vigne provenant d'un sol ferrugineux et qui, par conséquent, tonifie, purifie, enrichit et régénère le sang qui est la source même de la vie. Le Vin St-Michel est aussi un apéritif qui réchauffe l'estomac et le prépare au travail de la digestion. Il est en usage dans toutes les communautés enseignantes et recommandé par tous les médecins de l'univers.

27 mai 1901—

Nos prix pour impression sont à la portée de toutes les bourses
Imprimerie **Le Courrier de Sorel**

J. O. LAVALLEE,
NOTAIRE,
Berthier-Ville.

BUREAUX:—Bâtisse de la "Gazette de Berthier", en face du marché.
Argent à prêter sur hypothèques, billets, et toutes transactions. Conditions faciles.
1er novembre 1902—a

PILULES D'OR du Docteur Pasteur. Tonique incomparable.
En vente à Sorel, à la pharmacie Chevalier, rue du Roi.
En vente à Berthier, chez le Dr Lafontaine.

Théâtre Français Café
NOUVEAU RESTAURANT
POUR DAMES ET MESSIEURS,
Voisin du Théâtre Français,
1889 RUE STE-CATHERINE
Entrée pour les dames, 1887 même rue— MONTREAL.
Dîner privé, Vins et Liqueurs choix.
15 avril 1902—a

En fait de cartes, papiers, et autres fournitures pour impressions de luxe, nous avons au **Courrier de Sorel**, ce qu'il y a de plus nouveau, venant des Etats-Unis, de France et d'Allemagne. Demandez nos échantillons.

autre face intéressante. Comment se fait-il que la profession médicale puisse ainsi se diviser sur une question d'honoraires? Pourquoi n'est-elle pas formée en corps, en syndicat? Pourquoi n'a-t-elle pas un jury, composé de ses membres les plus en vue, les plus honorables, qui seraient chargés d'éclairer le juge et de dire, en toute connaissance de cause si, oui ou non, au point de vue professionnel, une note est juste?

Nous sommes surpris qu'un corps aussi important que celui des médecins, n'ait pas une organisation aussi parfaite que celle des bouchers, par exemple, qui ont donné dernièrement un beau témoignage de solidarité, ce dont nous ne saurions trop les féliciter.

Et notons que l'intérêt personnel des bouchers était divisé. Ceux du marché Saint-Laurent avaient un avantage à le conserver, les autres à ce qu'il fut démolit. Tous, cependant, ont fermement soutenu leurs amis.

Les médecins ne voient-ils donc pas que c'est leur propre cause, à chacun, que plaide le docteur Marrien?

Ne voient-ils pas que ce progrès gagné les fera monter dans l'estime de leurs concitoyens, et apportera à la profession médicale une considération jusqu'à ce jour méconnue?

Nous espérons que ces réflexions rappelleront quelques docteurs au respect de la confraternité et à l'union qui devrait toujours exister parmi eux, quand il s'agit en somme de combattre pour honorer la profession toute entière.

PAUL MARTIN

La Dentition.

Une époque difficile pour le bébé et la mère.

Il n'y a pas de temps où le bébé exige autant d'attention que durant la période de dentition. A cette époque, le bébé est tout jours de mauvaise humeur et agité, il est sujet aux troubles d'estomac et parfois aux convulsions. Souvent, les mères sont complètement épuisées à cause des soins donnés au bébé et tout le monde est inquiet dans la maison. On peut facilement remédier à cet état de choses par l'usage des Tablettes Baby's Own, qui rafraichissent le petit estomac acide, calment l'inflammation des gencives et donnent au jeune enfant un sommeil reposant et naturel.

On peut toujours se fier à la parole d'une mère quand la santé de ses enfants est en jeu et des milliers de mères louange ce remède. Mme R. L. McFarlane, Bristol, Qué., dit: "D'après moi, les Tablettes Baby's Own n'ont pas d'égal comme remède pour les enfants. Elles sont inappréciables à l'époque de la dentition, et je ne voudrais pas m'en passer, car elles maintiennent mon bébé en santé et heureux."

Les Tablettes soulagent tous les petits maux des bébés, elles sont garanties ne contenir ni opiat, ni "produit calmant" délétère et elles peuvent être données avec une sûreté absolue à un nouveau-né. Vendues à 25 cents la boîte par tous les pharmaciens, ou envoyées franco par la poste, en écrivant directement à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont; ou Schenectady, N. Y.

ILS SONT NOMBREUX

Combien de malades ont dû le rétablissement de leur santé au BAUME RHUMAL, le spécifique sans rival pour la guérison des rhumes, toux, grippe, bronchites.

PROVERBES.

Le vent nettoie le ciel.

"Il y a temps pour tout."

"A besogne faite, joyeux repos."

"Pour un plaisir, mille douleurs."

Il faut convertir et ne pas persécuter.

Amitié réconciliée, plaie mal fermée.

Jamais paresseuse n'eut grande écuelle.

Le rire est fréquent dans la bouche des sots.

On adore plutôt le soleil levant que le soleil couchant.

La science est à l'homme ce que le soleil est à la terre.

Il est bon de se prosterner dans la poussière quand on a fait une faute, mais il n'est pas bon d'y rester.

On ne compte que 12,000 étrangers établis en Chine.

L'équipage d'un gros steamer océanique est d'environ 250 hommes.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE BOULANGER

Préparée aux Hypophosphites de Chaux et de Soude, au lait concentré et au Menthol. Cette huile est réputée la meilleure qui ait jamais été offerte aux personnes malades et faibles des poumons.

50cts la grande bouteille.

En vente aux pharmacies de MME E. G. PROVOST, SOREL; et DR C. LAFONTAINE, BERTHIER-VILLE.

1er novembre 1902—a

Arrete les BRONCHES et les RHUMES.

Les tablettes Laxatives de Quinine de Broma guérissent les Rhumes en un jour. Pas de guérison, pas de paye. Prix 25 cts.

18 octobre 1901—a

POUR LA GRIPPE

Prenez le SIROP DE MENTHOL COMPOSÉ, DE BOULANGER.

Le rhume est chose inconnue dans les familles où l'on fait un usage constant de ce Sirop délicieux à prendre, seul il ne contient ni morphine, ni opium. Donnez-le aux enfants de préférence à tout autre il tonifie leurs poumons.

25cts la bouteille de 3 onces.

En vente aux pharmacies de MME E. G. PROVOST, SOREL, et DR C. LAFONTAINE, BERTHIER-VILLE.

1er novembre 1902.—a

PILULES D'OR du Docteur Pasteur. Le plus grand récupérateur de la santé.

En vente à Sorel, à la pharmacie Chevalier, rue du Roi.

En vente à Berthier, chez le Dr Lafontaine.

Pour des impressions de luxe, sur carton, papier, en cre de couleurs, ou bronzées, donnez vos ordres au *Courrier de Sorel*. Nous avons ce qu'il y a de plus nouveau en fait de caractères et de fournitures. PRIX MODÉRÉS.

VIN DE SAINT-LÉON

PILULES D'OR du Docteur Pasteur. Recommandées par la Faculté de Médecine de Paris.

En vente à Sorel, à la pharmacie Chevalier, rue du Roi.

En vente à Berthier, chez le Dr Lafontaine.

Marché de Sorel.

PRODUITS DE LA FERME.

B beurre frais, la lb..... \$0 22 à 23
Œufs frais, la douzaine. 20 23

VIANDES

Bœuf, la lb..... 8 10
Porc frais, la lb..... 10 12
Lard salé..... 9 10
Mouton, le quartier..... 80 90

VOLAILLES ET GIBIERS.

Poules, le couple..... 1 10 1 50
Pigeon, le couple..... 20 25

GRAINS.

Blé, le minot..... 1 00 1 25
Blé d'inde le minot..... 60 70
Avoine, le minot..... 33 35
Sarazin, le minot..... 50 55
Orge, le minot..... 50 55
Goudrioles..... 45 50
Patates le minot..... 50 60
Pois..... 1.40 1.50

DIVERS

Miel coulé, la lb. 08 10
Miel en gâteaux, la lb... 10 12
Sucre d'ér. la lb..... 08 10
Sirop d'érable le gallon. 1 00 1 25
Graisse, la lb..... 13 15
Tabac en feuille, la lb... 10 25
Paille, le 100 bottes..... 1 75 2 00
Foin, le 100 bottes..... 6 50 7 00
Peau de bœuf, la lb..... 5 6
Peau de mouton, jeune.. 15 20
Peaux de veau..... 7 9

Décisions judiciaires concernant les journaux.

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui-ci d'un autre, est responsable du paiement.

2. Toutes personnes qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur son abonnement, autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurait à des centaines de lieues de cet endroit.

4. Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

GRATIS



Je ne veux pas d'argent.

S'il vous plaît montrez cela à quiconque serait intéressé. Venez me voir vous qui êtes malade. Souffrez-vous de dyspepsie, de faiblesse nerveuse, des poumons, du coeur! Venez me voir, je vous guérirai.

Je n'ai pas besoin d'argent, je vous guérirai de n'importe quelle maladie chronique. J'ai passé ma vie à étudier ces maladies et je donnerai la vie à vos nerfs épuisés. HOMMES, si vous êtes vieux, je vous ferai jeunes. FEMMES PALES ET FAIBLES, je vous enseignerai pour rien, le moyen de faire renaitre vos couleurs. Je manque mon coup rarement, ceci n'arrive que lorsque la cause de la maladie est due au cancer qu'aucune médecine ne guérit encore. J'ai 39 chances sur 40 de vous guérir, vous, vos parents ou vos connaissances. J'en ai guéri de toutes les places et de tous les pays. Si vous ne pouvez venir, ECRIVEZ-MOI je vous dirai quoi faire, GRATUITEMENT. Je vous attends tous les jours, et ceux qui ne peuvent venir le jour, je suis à leur disposition, de 7 heures à 9 heures, tous les jours soirs. Demandez quand vous viendrez, le Doyen des Docteurs de la

CIE DES PILULES D'OR

Incorporée par le gouvernement,

162 Rue St-Denis, MONTREAL.

En vente à Sorel, à la PHARMACIE CHEVALIER, au prix de 50 cts la boîte.

VIN DE QUININE

CAMPBELL

Fortifie,
Rend l'Appetit,
Et le Sommeil.

UN TONIQUE PARFAIT.

AUCUN AUTRE N'EST
AUSSI BON.

EN VENTE PARTOUT.

K. Campbell & Cie.

MANUFACTURIERS,

MONTREAL, Que.

LA RÉGION DU LAC ST JEAN CANADA
20,000,000 acres d'excellentes terres à blé à 20° L'ACRE
UN PAYS ABONDANT EN EXCELLENTE EAU EN BON BOIS A 190 MILLES
Seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique
UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES
REPLI DE POUVOIRS D'EAU
BEAU CIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES
POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER RENÉ DUPONT, AGENT DE COLONISATION
CALUMIN DE PER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN, 404 St. André, QUÉBEC, CANADA

15 Juillet 1902—a

PARIS 1900. "Supérieur au Gin Importé."
Gouter au Gin Canadien Melchers
CROIX ROUGE.
Une fois, c'est connaître le Type Parfait d'un Gin Pur et Vieux.
C'est le seul Gin qui soit distillé, vieilli et embouteillé sous le contrôle du gouvernement et dont la qualité, l'âge et la pureté soient garantis sur chaque flacon par un timbre officiel.
EN VENTE PARTOUT. BOIVIN, WILSON & CIE., 520 St. Paul, Montréal
SEULS CONCESSIONNAIRES.
PARIS 1900.

HOTEL BOURGEOIS, BERTHIER.
L'ancien hôtel tenu par M. St-Cyr, a été complètement restauré, et le soussigné en est maintenant le propriétaire. C'est une des maisons les plus fashionables sur la côte nord du fleuve.
Il y a de magnifiques salons, vaste salle à manger, bonnes chambres à coucher bien aérées, salles d'échantillons, liqueurs et cigares de choix.
Le public voyageur aura toute la satisfaction possible dans cette maison.
AIMÉ BOURGEOIS, Propriétaire.
Berthier, 30 juin 1902—a

SIROP CALMANT du DR FRED. J. DEMERS
POUR LES ENFANTS.
Si votre bébé ne dort pas, ou souffre de sa dentition, employez avec confiance le Sirop Calmant de Dr Fred. J. Demers, reconnu meilleur pour rendre le sommeil, faciliter la dentition et calmer les coliques. En vente partout. Dépôt: 1157 rue St Laurent, Montréal.
7 juin 1901—a